REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF 21éme COURSE DE COTE HERSIN COUPIGNY 03 & 04 MAI 2025

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ARTOIS LITTORAL II, organisateur administratif Organise les 03 ET 04 MAI 2025 avec le concours d'ASPHALTE CLASSIC, organisateur technique une épreuve automobile régionale dénommée :

21éme COURSE DE COTE REGIONALE +VHC D' HERSIN-COUPIGNY + VHRS..

Cette épreuve compte pour : les championnats de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France et de la Coupe de France 2025 de la Montagne de la F.F.S.A.coef.1 et le challenge C/C de l'ASA ARTOIS LITTORAL II.

Le présent règlement a été approuvé par le Lique du Sport Automobile des Hauts de France sous le numéro 0925.en date du 23/01/2025 et par la F.F.S.A. sous le numéro 82 du 23/01/2025



N°: 0925

Francisco FFSAV N°: 82

Date: 23 Janvier 2025

Date: 23 Janvier 2025

Organisateur technique

Nom: ASPHALTE CLASSIC

Adresse: 4B rue Alexandre Dhesse

62290-NOEUX LES MINES

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre ler des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

Président du Collège des Commissaires Sportifs **Commissaires Sportifs**

Directeur de Course

Directrice de Course Adjointe Directrice de Course Stagiaire

Commissaires Techniques B

Responsable Commissaires Techniques B

C

Chargé de la mise en place des moyens Chargé des vérifications administratives

Chargés des relations avec les concurrents Départ

Parc

Chargé des Commissaires de route

Chronométreurs

Chargé de la pré-grille Chargé de la cale départ Médecin Réanimateur Speaker Véhicule ouvreur

Mme VERONIQUE PIGOT Mr YVES ANNICOTTE Mme SONIA MAURER Mr OLIVIER GARROU

Mme ANNE-CATHERINE VIEHE Licence n° 11415 Mme ANGELIQUE GODEFROY Licence n° 248557 Mr JEAN MICHEL DESSE

Jumes

Mr. STEPHANE LEULLIETTE Mr. FRANCOIS GODET Mr CHAKIB BENAMAR

Mr. FRANCK BONIFACE Mr. DOMINIQUE DUMONT MME ODILE DUMONT

MME BERNADETTE RAVAUX Mr YVES BLANPAIN

Mr GILLES GREUET Mme MARTINE ANNICOTTE Mr MICHAEL JAMSIN Mme LYNDA SERIS

Mr ALEXIS SERIS Mr PASCAL BOUTTEFEUX Mr PHILIPPE LORIO Mr. DOMINIQUE LAMARE

Mr FRANCIS CLEMENT Mr. RENE MONTEL

Mr MAXIME FOURNEZ Mr. MARC RAVAUX

Licence n° 112507 Licence n° 5161

Licence n° 260656 Licence n° 4310

Licence n° 5538 Licence nº 10739

Licence nº 173824 Licence n° 332781 Licence n° 237671

Licence n° 11447

Licence n° 197446 Licence n°

Licence n° 4313 Licence n° 254885 Licence n° 29015 Licence nº 16688 Licence n° 25248

Licence nº 171263 Licence n° 61008 Licence n° 40400

Licence n°8906

1.2P. **HORAIRES**

Clôture des engagements le MARDI 29 AVRIL 2025, à minuit.

Publication de la liste des engagés le 04 MAI 2025 à 10 H.

Vérifications administratives Le 03 MAI 2025 de 14H30 à 16H30

Le 04 MAI 2025 de 7H30 à 9 H

Vérifications techniques le 03 MAI 2025 de 14H35 à 17H et le 04 MAI 2025 de 7H35 à 9H30

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 04 MAI 2025 à 10 heures.

Essais non chronométrés le 03 MAI 2025 de 14H45 à 18H et le 04 MAI 2025 à partir de 8H30.

Essais chronométrés le 04 MAI 2025 à 10 heures.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 04 MAI 2025 à 10 heures 45

Course

•	1ère montée le 04 MAI 2025 à partir de 11 Heures	
	2 ^{ème} montée le 04 MAI 2025 à partir de 13 Heures 3	
		30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 04 MAI 2025 après l'arrivée du dernier concurrent en parc concurrent PODIUM le 04 MAI 2025 à partir de 17 heures.

Remise des prix le 04 MAI 2025 à partir de 17 heures 30.

Les concurrents pourront retirer les trophées correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès :

le 04 MAI 2025 jusque 18 heures au PARC GERMINAL RUE EMILE ZOLA 62530-HERSIN-COUPIGNY Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 03 MAI 2025 à 17 heures au PARC GERMINAL RUE EMILE ZOLA à HERSIN-COUPIGNY. Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

VERIFICATIONS 1.3P.

Vérifications administratives le 03 MAI 2025 de 14H30 à 16H30 et le 04 MAI de7H30 à 9h, lieu PARC GERMINAL RUE EMILE ZOLA 62530-HERSIN-COUPIGNY

Vérifications techniques le 03 MAI 2025 de 14H35 à 17H et le 04 MAI 2025 de 7H30 à 9H30, lieu PARC **CONCURRENTS**

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage POIDEVIN 62400 - BETHUNE Taux horaire de la main-d'œuvre : 70 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

LICENCE A LA JOURNEE A PRENDRE SUR PLACE..

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 04 MAI 2025 à 9H.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 04 MAI 2025.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : M.DOMINIQUE.DUMONT.10.RUE.DES.ANGLAIS-62930-WIMEREUX

Tél.06.07.65.17.18.Mail.dumont.dominique62@free.fr jusqu'au mardi 29 AVRIL 2025 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 220 €, réduits à 120 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et y compris la somme de 4 euros exclusivement affectée aux challenges récompensant les commissaires de la Lique du Sport Automobile des Hauts de France.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation. Chèque à l'ordre d'ASPHALTE CLASSIC

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS 4.2.7 ECHAPPEMENT

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Publicité obligatoire

Publicité optionnelle : Précision aux vérifications les 27 et 28 AVRIL 2024 après approbation de D.C. et du collège

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte d' HERSIN-COUPIGNY a le parcours suivant RUE EMILE ZOLA+ D 65

La course se déroulera en 4 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ FACE AU 130 RUE EMILE ZOLA

Arrivée D 65 Pente 1%

Longueur du parcours 1400 Mètres

Modalités de retour au départ par la cote

Parc de départ .RUE EMILE ZOLA

Parc d'arrivée .D 65

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accés RUE EMILE ZOLA

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu RUE EMILE ZOLA

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés RUE D'HOUDAIN et RUE EMILE ZOLA face au parc GERMINAL.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du samedi 03 MAI 2025 à 8 heures rue EMILE ZOLA et rue d'HOUDAIN

Les remorques devront être garées au parc concurrent ou au parking de l'école Jules Vallès rue Emile Zola en fonction des places disponibles au parc concurrent.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés sera sur les remorques au PARC CONCURRENTS RUE D'HOUDAIN et RUE EMILE ZOLA

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : PARC GERMINAL RUE EMILE ZOLA
- pendant les essais et la course au départ
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée rue E.Zola et rue d'Houdain.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Lieu PARC GERMINAL De 7 à 16 heures.

Téléphone permanence n° 06.18.97.21.66.

Centre de secours le plus proche : NOEUX LES MINES. Tél :18 ou 03.21.61.31.70.

Poste Sécurité situé au Parc Germinal rue Emile Zola à Hersin-Coupigny.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) sera précisée par communiqué aux pilotes.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Procédure de départ :classique.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule est interdit dans les épreuves régionales.

ATTENTION: PRESENCE DE PUBLIC SUR LA RUE EMILE ZOLA JUSQU'AU DEPART.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le 04 MAI 2025 à partir de 17heures30 PARC GERMINAL RUE EMILE ZOLA